

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 - 46
Séance du vendredi 17 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 juillet à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Madame Marie Laure MAIORE a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	12
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	04
		Absents :	03

Membres présents : BALDOVINI Antony-François, CHEYNET Patrick, CLET-DAVID Pascale, FRANCESCHI Jean, Claude, , LAMOUREUX Sophie, LUCIANI Dominique, MAIORE Maria-Laura, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, , VALERY Gérard.

Membres représentés : DE LA MATA Clara (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI), GALINDO Margaux (Pouvoir à CLET-DAVID Pascale), GIULY Martin (Pouvoir à Dominique LUCIANI), LUCIANI Jean-Emmanuel (Pouvoir à Grégory MANENTI)

Membres absents : LESCHI Jean Christophe, SAEZ-RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence

Date de la convocation : 10 juillet 2026

Date d'exécution : 20 juillet 2026

Date d'affichage : 21 juillet 2026

OBJET : ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DU LOTISSEMENT E CARDELLINE

Le président expose au conseil que dans le cadre du projet d'alimentation électrique du lotissement E Cardelline, le SIEEP a sollicité la commune afin d'être autorisé d'une part, à occuper une surface de 3 m² sur la parcelle B. 995 en vue de l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique et de ses accessoires et à enfouir une ligne électrique sur la même parcelle, d'autre part.

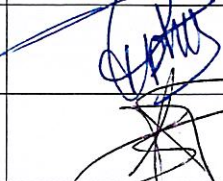
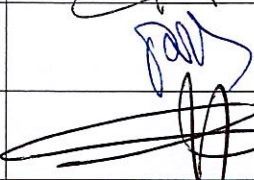
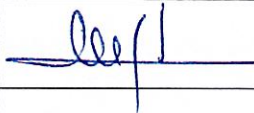
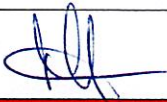
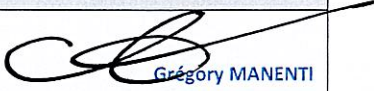
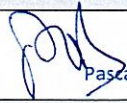
Il indique que ces autorisations doivent donner lieu à l'établissement de conventions dont la signature par le maire doit être autorisée par le conseil municipal.

Le président propose à l'assemblée d'approuver la convention souterraine et la convention de poste qu'il lui soumet et d'autoriser leur signature par le maire.

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les projets de convention qui lui sont présentés et autorise le maire à signer ces actes.

Délibération n° 2026 – 46 : ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DU LOTISSEMENT E CARDELLINE

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI Jean, Claude Maire Pouvoir à					
RAMAZOTTI Jeanne Première adjointe Pouvoir à	X				
BALDOVINI Antony-François Deuxième adjoint Pouvoir à	X				
CLET-DAVID Pascale Troisième adjointe Pouvoir à	X				
CHEYNET Patrick Quatrième adjoint Pouvoir à					
DE LA MATA Clara Cinquième adjointe Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				 Jeanne RAMAZOTTI
VALERY Gérard Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LESCHI Jean, Christophe Conseiller municipal Pouvoir à					
MAIORE Maria-Laura Conseillère municipale Pouvoir à					
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à G. MANENTI					 Grégory MANENTI
PIRAS Maria Antonietta Conseillère municipale Pouvoir à					
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à					
LAMOUREUX Sophie Conseillère municipale Pouvoir à					
GALINDO Margaux Conseillère municipale Pouvoir à P. CLET DAVID					 Pascale CLET DAVID
GIULY Martin Conseiller municipal Pouvoir à					
LUCIANI Dominique Conseiller municipal Pouvoir à					
TADDEI Laurence Conseillère municipale Pouvoir à Celia SAEZ					Célia SAEZ RICCIARDI
SAEZ RICCIARDI Célia Conseillère municipale Pouvoir à					

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI

